

EXTRAIT du procès-verbal de la séance du **CONSEIL COMMUNAL** du  
21 septembre 2020

---

**Présents:** M. ISTASSE, Bourgmestre;

M. AYDIN, Président du C.P.A.S. sortant;

Mmes et MM. DEGEY, OZER, CHEFNEUX, LAMBERT, BREUWER, BELLY, LUKOKI, Echevin(e)s;

Mme CORTISSE, Présidente;

Mmes et MM. TARGNION, NYSSSEN, BEN ACHOUR, PIRON, ORBAN, BERRENDORF, DENIS, NAJI, DARRAJI, SCHROUBEN, SCHONBRODT, LOFFET, EL HAJJAJI, MAHU, ~~THOMAS~~, BASAULA NANGI, FALZONE, MARECHAL, GALLASS, STOFFELS, COTRENA COTRENA, SMEETS, ROUDELET, JORIS, MAGIS, VAN BOSSCHE, DELTOUR, Conseiller(ère)s;

~~M. DEMOLIN, Directeur général.~~ Mme KNUBBEN, Directrice générale f.f.

---

SEANCE PUBLIQUE

N° 13.- CONSEIL COMMUNAL - Motion de méfiance constructive collective, à l'égard de l'ensemble du Collège communal, déposée par les Groupes P.S., M.R., N.V. et C.D.H.

LE CONSEIL,

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, notamment ses articles L1122-30 et L1123-14;

Vu les résultats du scrutin communal du 14 octobre 2018 attribuant :

- 13 sièges à la liste n° 3 (P.S.);
- 6 sièges à la liste n° 1 (M.R.);
- 5 sièges à la liste n° 5 (C.D.H.);
- 4 sièges à la liste n° 13 (N.V.);
- 4 sièges à la liste n° 2 (ECOLO);
- 3 sièges à la liste n° 4 (P.T.B.);
- 2 siège à la liste n° 7 (P.P.);

Vu ses délibérations du 3 décembre 2018, notamment celles :

- fixant la composition de ses Groupes politiques;
- adoptant le Pacte de Majorité déposé par les Groupes P.S., M.R. et N.V.;

Vu sa délibération du 17 décembre 2018 actant la démission de M. PIRON Bernard, Conseiller communal, de son Groupe (liste n° 5 C.D.H.);

Vu ses délibérations du 27 janvier 2020 :

- actant la démission de M. VOISIN Guillaume de ses fonctions de Conseiller communal (liste n° 13 N.V.);
- installant Mme MAGIS Christine en qualité de Conseillère communale (liste n° 13 N.V.) en remplacement de M. VOISIN, démissionnaire;

Vu la prestation de serment de M. AYDIN Hasan, Conseiller communal, en qualité de Président du C.P.A.S., en date du 28 janvier 2019;

Vu sa délibération du 2 septembre 2019 adoptant l'avenant n° 1 au Pacte de Majorité déposé par les Groupes P.S., M.R. et N.V., en vue du remplacement en qualité d'Echevin de M. BEN ACHOUR Malik par M. LUKOKI Konda Antoine;

Vu la motion de méfiance collective constructive à l'égard de l'ensemble du Collège déposée par les Groupes P.S., M.R., N.V., C.D.H., entre les mains de Mme KNUBBEN, Directrice générale f.f., en date du 7 juillet 2020;

Considérant que cette motion de méfiance collective remplit les conditions suivantes :

- 1.- elle présente un successeur à chaque membre du Collège communal, à savoir :
  - a.- Bourgmestre: Mme TARGNION Muriel (P.S.);
  - b.- Echevins :
    - 1er Echevin: M. DEGEY Maxime (M.R.);
    - 2ème Echevin : M. CHEFNEUX Jean-François (N.V.) ;
    - 3ème Echevine : Mme OZER Cécile (C.D.H.) ;
    - 4ème Echevine : Mme LAMBERT Sophie (P.S.) ;
    - 5ème Echevin : M. LOFFET Alexandre (P.S.) ;
    - 6ème Echevin : M. BREUWER Freddy (M.R.) ;
    - 7ème Echevine : Mme BELLY Sylvia (P.S.) ;
  - c.- Président du C.P.A.S. pressenti : M. Jean-François ISTASSE (P.S.) ;
- 2.- elle est déposée par la moitié au moins des Conseillers de chaque Groupe politique formant une majorité alternative;

Vu le courriel de M. DENIS Jean-François, Conseiller communal, qui confirme sa signature (scan) quant à la motion de méfiance;

Vu les courriels de Mme la Directrice générale f.f., en date du 7 juillet 2020, informant chaque membre du Collège, du Conseil et du Conseil de l'Action sociale, de la motion de méfiance collective;

Considérant que cette motion de méfiance collective a été publiée par voie d'affichage aux valves de l'annexe de l'Hôtel de Ville, en date du 7 juillet 2020;

Considérant que la motion de méfiance collective est recevable, tant sur le fond que la forme, et constitue, dès lors, un nouveau Pacte de Majorité;

Vu la décision du Collège communal du 10 septembre 2020 ;

Considérant que le dossier a été communiqué à la Section de Mme TARGNION, Bourgmestre, en sa séance du 17 septembre 2020;

Vu ses délibérations de ce jour actant :

- les démissions de MM. ELSEN Marc (liste n° 5 C.D.H.) et GRIGNARD Michel (liste n° 1 M.R.) de leur fonction de Conseiller communal;
- installant MM. VAN BOSSCHE Jean-Bernard et DELTOUR Amaury, respectivement 3ème suppléant en ordre utile de la liste n° 5 C.D.H. et 1er suppléant en ordre utile de la liste n° 1 M.R., en qualité de Conseiller communal effectif en remplacement de MM. ELSEN et GRIGNARD, démissionnaires;

Entendu l'intervention de Mme CORTISSE, Présidente, qui propose de rejeter la motion car elle est devenue sans objet. Elle demande si le vote est similaire au précédent et si on peut l'acter tel quel;

Par 27 voix et 9 abstentions,

REJETTE :

- 1.- la motion de méfiance collective à l'égard de l'ensemble du Collège communal déposée par les Groupes P.S., M.R., N.V. et C.D.H., en date du 7 juillet 2020 (voir annexe).
- 2.- le nouveau Pacte de Majorité présenté par les Groupes P.S., M.R., N.V. et C.D.H. en vue de constituer un nouveau Collège communal comme suit :
  - a.- Bourgmestre: Mme TARGNION Muriel (P.S.);
  - b.- Echevins :
    - 1er Echevin: M. DEGEY Maxime (M.R.);
    - 2ème Echevin : M. CHEFNEUX Jean-François (N.V.) ;
    - 3ème Echevine : Mme OZER Cécile (C.D.H.) ;
    - 4ème Echevine : Mme LAMBERT Sophie (P.S.) ;
    - 5ème Echevin : M. LOFFET Alexandre (P.S.) ;
    - 6ème Echevin : M. BREUWER Freddy (M.R.) ;
    - 7ème Echevine : Mme BELLY Sylvia (P.S.) ;
  - c.- Président du C.P.A.S. pressenti : M. Jean-François ISTASSE (P.S).

La présente délibération sera transmise au S.P.W.-D.G.O.5. dans le cadre de la Tutelle générale.

PAR LE CONSEIL :

La Directrice générale f.f.,

Le Bourgmestre,

M. KNUBBEN

J.F. ISTASSE

## **MOTION DE MEFIANCE CONSTRUCTIVE COLLECTIVE** **ET ADOPTION D'UN NOUVEAU PACTE DE MAJORITE**

Vu l'article L1123-14 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Considérant que les groupes signataires de la présente motion constituent ensemble une majorité au sein du Conseil communal et qu'ils représentent également au moins la moitié de leur groupe politique respectifs au sens de l'article L1123-14 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Considérant que la présente motion revêt un caractère collectif (remplacement du Collège dans son entièreté) ;

Considérant en conséquence qu'il convient de remplacer le Collège actuel, composé de :

La Bourgmestre : Muriel TARGNION

Le 1<sup>er</sup> Echevin : Maxime DEGEY

Le 2<sup>ème</sup> Echevin : Jean-François CHEFNEUX

Le 3<sup>ème</sup> Echevin : Sophie LAMBERT

Le 4<sup>ème</sup> Echevin : Alexandre LOFFET

Le 5<sup>ème</sup> Echevin : Freddy BREUWER

Le 6<sup>ème</sup> Echevin : Sylvia BELLY

Le 7<sup>ème</sup> Echevin : Antoine LUKOKI

Le Président du CPAS : Hasan AYDIN

Considérant qu'il convient, au titre de nouveau pacte de majorité, de désigner les nouveaux membres du Collège, soit :

La Bourgmestre : Muriel TARGNION

Le 1<sup>er</sup> Echevin : Maxime DEGEY

Le 2<sup>ème</sup> Echevin : Jean-François CHEFNEUX

Le 3<sup>ème</sup> Echevin : Cécile OZER

Le 4<sup>ème</sup> Echevin : Sophie LAMBERT

Le 5<sup>ème</sup> Echevin : Alexandre LOFFET

Le 6<sup>ème</sup> Echevin : Freddy BREUWER

Le 7<sup>ème</sup> Echevin : Sylvia BELLY

Le Président du CPAS : Jean-François ISTASSE

Considérant que les signataires de la présente motion sollicitent que celle-ci soit mise au vote du prochain Conseil communal ;

Considérant, en outre, que la Directrice général faisant fonction est invitée à adresser sans délai le texte de la présente motion à chacun des membres du Collège, du Conseil et du CPAS et à le porter à la connaissance du public par voie d'affichage ;

## **PROPOSE**

D'adopter une motion de méfiance collective constructive contre le Collège communal installé le 3 décembre 2018 ;

D'adopter un nouveau pacte de majorité, tel qu'annexé à la présente, auquel participent les groupes politiques PS – MR – NV - CDH.

## MOTION DE MEFIANCE CONSTRUCTIVE COLLECTIVE A L'EGARD DU COLLEGE COMMUNAL DE VERVIERS

Conformément à l'article L1123-14 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif à la mise en œuvre de la responsabilité des membres du Collège communal, une motion de méfiance collective est déposée à l'encontre de l'ensemble du Collège communal de Verviers.

La présente motion tend au remplacement du Collège communal de Verviers dans son ensemble.

Cette motion est signée par au moins la moitié des élus de chaque groupe politique qui présente cette majorité alternative : PS – MR – NV - CDH.

### I. Groupes politiques au pacte de majorité PS-MR-NV-CDH.

#### **NOM DU GROUPE : PS**

NOM	PRENOM	NUMERO REGISTRE NATIONAL
Targnion	Muriel	710518 05063
AYDIN	Hasan	66013000719
Ben Achour	Malik	790131 06589
Lambert	Sophie	761210 07247
Lukoki	Antoine	921015 48302
Naji	Saïd	740822 47191
Istasse	Jean-François	501127 00719
Nyssen	Didier	660130 00701
Loffet	Alexandre	861110 15174
Nangi	Chimaine	850328 43843
Marechal	Laurie	000714 28651
Galass	Mohamed-Anass	991003 31397
Belly	Sylvia	620307 16080

**NOM DU GROUPE : MR**

NOM	PRENOM	NUMERO REGISTRE NATIONAL
Degey	Maxime	831015 07527
Breuer	Freddy	600322 36958
Cortisse	Stéphanie	881205 32601
Thomas	Bertrand	910716 09110
Grignard	Michel	541027 00994
Schrouben	Julie	780627 08608

**NOM DU GROUPE : Nouveau Verviers**

NOM	PRENOM	NUMERO REGISTRE NATIONAL
Chefneux	Jean-François	790419 04505
Falzone	Gaëtan	731120 13797
Stoffels	Romain	981105 44189
Magis	Christine	710513 07096

**NOM DU GROUPE : CDH**

NOM	PRENOM	NUMERO REGISTRE NATIONAL
Elsen	Marc	60010438385
Orban	Claude	55092400706
Jean-François	DENIS	77070824121
Bernard	PIRON	73041121348
Cécile	OZER	74052117013

**II. Identité de la Bourgmestre, des Echevins et du Président du CPAS pressenti**

**BOURGMESTRE**

TARGNION Muriel, rue de Halleur 53/A à 4801 VERVIERS  
Belge, sexe féminin



Signature

**1<sup>ER</sup> ECHEVIN**

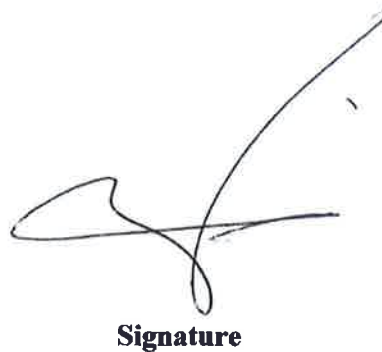
DEGEY Maxime,  
Belge, sexe masculin



Signature

**2<sup>ème</sup> ECHEVIN**

CHEFNEUX Jean-François,  
Belge, sexe masculin  
RUE LADUNEUX, 48/1  
4800 VERVIERS



Signature

**3<sup>ème</sup> ECHEVIN**

OZER Cécile, rue de France 100 - 4800 Verviers  
Belge, sexe féminin



**Signature**

**4<sup>ème</sup> ECHEVIN**

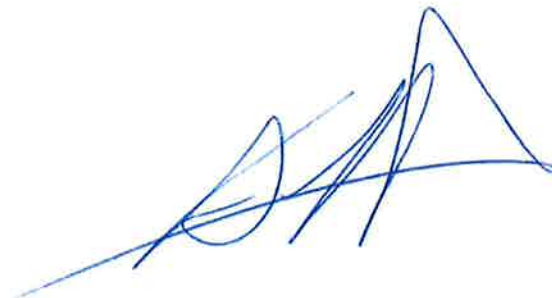
LAMBERT Sophie - Rue des perdrix 22 - 4800 Verviers  
Belge, sexe féminin



**Signature**

**5<sup>ème</sup> ECHEVIN**

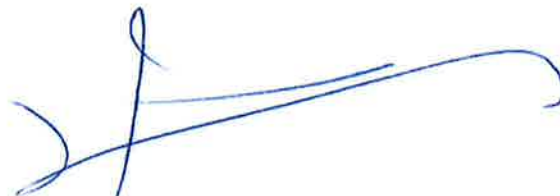
LOFFET Alexandre, Rue Hauzer 12, 4800 Verviers  
Belge, sexe masculin



**Signature**

**6<sup>ÈME</sup> ECHEVIN**

BREUWER Freddy,  
Belge, sexe masculin



Signature

**7ÈME ECHEVIN**

BELLY Sylvia, Chemin du Cossart 25, 4801 Verviers  
Belge, sexe féminin

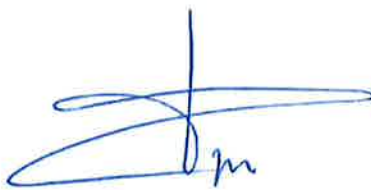


Signature

**PRESIDENT DU CPAS**

ISTASSE, Jean-François,  
Belge, sexe masculin

Rue des Peupliers, 19 4800 Verviers



Signature

**Noms, prénoms et signatures des membres de chaque groupe politique faisant partie du pacte de majorité (au moins, la moitié des Conseillers communaux de chaque groupe politique) :**

**NOM DU GROUPE : PS**





Les soussignés suivants,

NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE	NUMERO REGISTRE NATIONAL	SIGNATURE
Tagnion	Muriel	18/05/1971	710518 05063	
Aydin	Hasan	15/06/1972	720615 18150	
Ben Achour	Malik	31/01/1979	790131 06589	
Lambert	Sophie	10/12/1976	761210 07247	
Lukoki	Antoine	15/10/1992	921015 48302	
Naji	Saïd	22/08/1974	740822 47191	
Istasse	Jean-François	27/11/1950	501127 00719	
Nyssen	Didier	30/01/1966	660130 00701	
Loffet	Alexandre	10/11/1986	861110 15174	
Nangi	Chimaine	28/03/1985	850328 43843	
Marechal	Laurie	14/07/2000	000714 28651	
Galass	Mohamed-Anass	03/10/1999	991003 31397	
Belly	Sylvia	07/03/1962	620307 16080	

Qui représentent au moins la moitié du groupe PS

**NOM DU GROUPE : Nouveau Verviers**

**Les soussignés suivants,**

NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE	NUMERO REGISTRE NATIONAL	SIGNATURE
Chefneux	Jean-François	19/04/1979	790419 04505	
Falzone	Gaëtan	20/11/1973	731120 13797	
Stoffels	Romain	05/11/1998	981105 44189	
Magis	Christine	13/05/1971	710513 07096	

Qui représentent au moins la moitié du groupe Nouveau Verviers

**NOM DU GROUPE : MR**

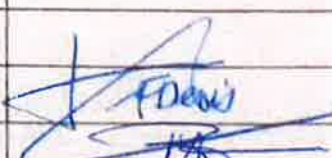

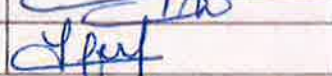
**Les soussignés suivants,**

NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE	NUMERO REGISTRE NATIONAL	SIGNATURE
Degey	Maxime	15/10/1983	831015 07527	
Breuer	Freddy	22/03/1960	600322 36958	
Cortisse	Stéphanie	05/12/1988	881205 32601	
Thomas	Bertrand	16/07/1991	910716 09110	
Grignard	Michel	27/10/1954	541027 00994	
Schrouben	Julie	27/06/1978	780627 08608	

Qui représentent au moins la moitié du groupe MR

**NOM DU GROUPE : CDH**

**Les soussignés suivants,**

NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE	NUMERO REGISTRE NATIONAL	SIGNATURE
Elsen	Marc			
Orban	Claude			
Jean-François	DENIS	08/07/1977	78.07.08 - 241.21	
Bernard	PIRON	11/04/1973	73.04.11 - 213.48	
Cécile	OZER	21/05/1974	74.05.21 - 170.13	

**Qui représentent plus de la moitié du CDH**

Moi Cécile Ozer, atteste que le présent document est  
une copie scannée présentant la signature de  
M<sup>r</sup> Jean-François Denis.



**Date de dépôt entre les mains de Madame la Directrice générale faisant fonction le :**

**La Directrice générale f.f.**



**Muriel KNUBBEN**

le 07.07.20